# MAIRIE de LACANAU

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PROCES VERBAL DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LACANAU**

**Département de la Gironde**

**Arrondissement de Lesparre**

**Canton Sud Médoc**

**L'an deux mille seize, le 3 du mois de mars à 20 heures 15**

*Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.*

**Nombre de conseillers en exercice : 27**

Etaient présents :
**M. Michel BAUER, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Aude CASTAING, M. Hervé CAZENAVE, Mme Pascale MARZAT,** Adjoints.

**MM Patrick MORISSET, Alain BERTRAND, Mmes Bénédicte LABBE, Catherine DUBOURG, Hélène CROMBEZ, Corinne FRITSCH, MM Cyrille RENELEAU, Steve LOZANO, Jérémy BOISSON, Mme Brigitte BILLA, M. Denis LAGOFUN, Mme Lydia LESCOMBE, MM Cyril CAMU, Jean-Yves MAS et Olivier BACCIALONE,** Conseillers Municipaux.

Etaient excusés :
**M. Anne ESCOLA qui a donné procuration à M. Patrick MORISSET,**
**M. Alexandre DANJEAN qui a donné procuration à M. Jérémy BOISSON,**
**Mme Tiphaine RAGUENEL qui a donné procuration à Mme Lydia LESCOMBE,**

**M. Michel BAUER est élu Secrétaire de séance.**

*Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire adresse au nom du Conseil Municipal ses condoléances à Madame Tiphaine RAGUENEL pour la disparition de son père.*

*Il explique les raisons de son retard dû à une rencontre avec le Préfet, demandée la semaine dernière, et pour laquelle il a reçu une convocation pour ce soir à 18h, et à laquelle il s'est rendu avec ses collègues de la Communauté de Communes des Lacs Médocains et de la Pointe du Médoc.*

*L'objectif de cette réunion était d'expliquer et confirmer notre position, votée à l'unanimité, quant à sa proposition de Schéma départemental de coopération intercommunale. Nous avions validé la proposition du Préfet de marier la Communautés de Communes des Lacs Médocains et de la Pointe du Médoc. Depuis, quelques tentatives de redécoupage de la part de certains élus du Médoc ont été avancées et un amendement déposé proposant une fusion avec 3 communautés de communes : Cœur Médoc, Pointe du Médoc, et Lacs Médocains. Nous avons réexpliqué les cohérences entre les 2 communautés de communes des Lacs Médocains et de la Pointe du Médoc, rappelé que Lacanau avait débattu sur une délibération assez complète, indiquant le désir que LE PORGE puisse rejoindre cette communauté de communes.*

*2 hypothèses avaient été envisagées :*

- *La possibilité de transversalité avec la métropole (SAINTE-HELENE, LE PORGE, BRACH, LE TEMPLE), pour laquelle il n'a pas reçu beaucoup de coups de téléphone, et certains lobbies de Médoc Estuaire ont exprimés le fait que LACANAU allait coûter très cher avec ses problèmes d'érosion, ce qui n'a pas incité les Maires à venir nous rejoindre ;*
- *La possibilité de rejoindre la Pointe du Médoc, autour de SOULAC, qui nous ressemble géographiquement, qui est une facilité pour nous, car nous avons à peu près les mêmes compétences. Il indique que nous sommes déjà en train de travailler sur le projet, à savoir récupérer de leur côté des compétences telles que l'Urbanisme et l'Erosion, et de notre côté, leur apporter la promotion touristique à travers la compétence Médoc Océan, et le sauvetage qu'ils n'ont pas encore. Il faut savoir également que la Pointe Médoc a la même fiscalité que les Lacs Médocains, alors que Cœur Médoc a une taxe supplémentaire qui amènerait les impôts locaux à grimper un peu plus.*

*Il souhaite rappeler qu'au début les communautés de communes avaient été créées pour mettre en avant l'investissement. La machine est donc aujourd'hui en marche sur de l'investissement, nos 2 communautés de communes ont très peu d'agents, font des investissements, au contraire d'autres communautés de communes qui ont pris beaucoup de fonctionnement, avec un nombre d'agents importants et des compétences complètement différentes des nôtres.*

*Nous n'avons pas de décisions de prises à ce jour. Le jour où une décision sera prise de la part du Préfet, nous serons alors appelés à nous réunir à nouveau tous ensemble. Il attire l'attention sur le fait que la Commission Départementale de Coopération Intercommunale, qui exprime un vote sur la décision du Préfet, va être amenée à examiner l'amendement déposé pour*

***l'intégration de Cœur Médoc, à la Pointe du Médoc et aux Lacs Médocains. Il va donc falloir se battre, 3/5e la Commission doivent voter cet amendement. Il précise que nous sommes très peu représentés dans cette Commission, puisque seul le Sénateur-Maire de SOULAC y siège. Plusieurs autres Maires de Communautés de Communes du Médoc y siègent. Aussi pense-t-il qu'il va falloir être très vigilant. Il ne peut envisager un tel redécoupage : d'être associé à LESPARRE et pas à SAINTE HELENE, LE TEMPLE, LE PORGE...***

***Il rappelle que l'état des finances des 2 Communautés de Communes n'est pas extraordinaire, car il nous est reproché que les riches se marient avec les riches, laissant les pauvres de côté. Il rappelle que le Fonds de péréquation a été multiplié par 6 à LACANAU en 24 mois, une somme versée par solidarité à d'autres communes, telles que LESPARRE.***

***Il indique que la Commission Départementale se réunira le 7 mars.***

## *L'Ordre du jour est ensuite abordé*

N° DL03032016-01 : Avenant n°1 au contrat de concession du camping municipal du Huga

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par contrat en date du 26 avril 2004, la commune de Lacanau, propriétaire d'un camping dit « Camping du Huga », a conclu un contrat de concession de l'équipement, confiant ainsi la gestion du service concédé à Monsieur Mathieu MERITET. Il n'a pas fait l'objet d'avenant depuis sa signature. Ce contrat a été conclu pour une durée de 12 ans et doit prendre fin le 30 avril 2016.

Afin de disposer du temps nécessaire pour réfléchir à l'évolution du périmètre du service ainsi qu'au futur mode de gestion, la commune souhaite proposer au concessionnaire actuel une prorogation du contrat actuel pour une durée de 7 mois supplémentaires comme le permet l'article L. 1411-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Cette prorogation de sept mois s'accompagnera par ailleurs d'une modification de la redevance annuelle due par le concessionnaire, cette dernière étant fixée à 30 000 euros pour la période correspondant à la prorogation.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1411-2,

VU le projet d'avenant au contrat de concession du camping du Huga,

*Monsieur le Maire précise que le GIP a proposé de nous accompagner dans cette démarche, proposée à d'autres communes du Littoral telles qu'Audenge, qui rencontrent les mêmes types de problématiques sur un camping municipal. Ce type d'accompagnement est financé à 50 % par le Conseil Régional et s'intègre également dans la démarche d'Aménagement Durable des Stations. Nous aurons l'occasion d'en reparler d'ici peu, nous sommes candidats à la démarche d'Aménagement Durables des Stations, qui est un peu le prolongement de la stratégie locale sur l'érosion. Cette démarche portera sur la totalité de la commune et durera 18 mois.*

*Une étude sur le camping pourrait être lancée d'ici le début de l'été, de manière à définir un cahier des charges et opérer les consultations nécessaires à la décision d'un nouveau*

*gestionnaire d'ici le mois de Novembre 2017. Le mois de novembre 2017 allant arriver rapidement, Monsieur le Maire précise ne pas souhaiter se précipiter dans le choix d'un délégataire alors que le Plan Local d'Urbanisme n'est pas validé. Il évoque l'éventualité de partir, pendant une petite période, vers une mode de gestion municipale, pouvant représenter une belle recette pour la commune.*

*Monsieur Olivier BACCIALONE pense qu'une gestion communale avant une prise de décision serait en effet une bonne chose. Il souhaite savoir si le cahier des charges prendra en compte l'accueil des saisonniers, et proposer un tourisme plus responsable. Le rôle d'une commune étant aussi de prendre en charge les gens qui travaillent.*

*Monsieur Jean-Yves MAS manifeste son souhait de participer aux groupes de travail et tables rondes sur le sujet. Il indique rejoindre un petit peu Monsieur Olivier BACCIALONE sur la prise en compte des saisonniers, et souhaite qu'un travail soit réalisé sur l'évolution de ce camping, avec le GIP mais également avec les différents autres acteurs du territoire (les autres communes voisines disposant d'un camping municipal ou d'une DSP, de l'UCPA...).*

*Monsieur le Maire les rejoint et précise que la problématique saisonnière sera bien prise en compte, qu'il s'agit d'une compétence de la région, et qu'un travail a déjà été engagé avec eux sur le sujet. Il rappelle que des saisonniers sont déjà présents sur ce camping (MNS civils, quelques CRS, les gendarmes saisonniers, et quelques emplacements sont même réservés pour les commerçants).*

*La problématique de l'accueil des saisonniers sera traitée dans ce dossier, mais aussi et surtout sur l'ADS.*

*Il rassure Monsieur Jean-Yves MAS en indiquant que, comme pour la stratégie locale, un comité de concertation avait été mis en place avec le GIP, et que ce sera également le cas sur le dossier du Camping et de l'ADS (où pourront être associés par exemple MEDOC OCEAN ou le Club des Entrepreneurs du Médoc).*

*Monsieur le Maire rappelle à Monsieur Olivier BACCIALONE qu'environ 300 saisonniers logent dans des logements au Huga, alors que le règlement de la zone interdit tout logement collectif, et qu'il va donc falloir nous mettre en règle et que la destination des locaux soit modifiée.*

*Des aides et des financements de la Région existent sur le logement saisonnier, et il souhaite en profiter.*

***Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le CONSEIL MUNICIPAL :***

- ***APPROUVE** le projet d'avenant n°1 au contrat de concession du camping du Huga,*
- ***AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le projet d'avenant n°1 au contrat de concession du camping du Huga et tout autre document permettant de le mettre en œuvre.*

N° DL24102013-02 : Organismes auxquels la commune adhère

Rapporteur : Monsieur le Maire

Afin d'en faire bénéficier la collectivité, la commune souhaite adhérer à deux associations lui permettant de développer ses réseaux et ses connaissances professionnelles mais aussi échanger sur les bonnes pratiques.

*L'ANDES – Association Nationale Des Elus en charge du Sport*

Les buts poursuivis par cette association regroupant l'ensemble des élus en charge du sport sont de nature à aider et promouvoir les échanges entre communes dans un souci de bonne gestion et de partage des expériences en matière d'investissement et de fonctionnement.

Ses objectifs principaux sont :

- de resserrer les liens et de renforcer les échanges entre les communes par l'intermédiaire de leurs élus chargés des sports et de l'animation sportive, afin de favoriser le partage des expériences en matière de développement des activités sportives sur la plan communal, départemental, régional et national.
- d'assurer la défense des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, de ses membres en toute matière relative aux activités et infrastructures sportives, y compris par voie d'action ou d'intervention en justice.
- d'assurer la représentation collective de ses membres auprès de l'Etat, du mouvement sportif, des organismes d'aménagement des normes des équipements sportifs et d'homologation des enceintes sportives et de sécurité des manifestations sportives.
- de constituer un organe de réflexion consultatif en matière de gestion, d'organisation des activités physiques et sportives, de concertation et négociation avec tous les organismes ayant une influence sur la vie sportive communale.

Le montant annuel des cotisations est fixé en fonction du nombre d'habitants. La cotisation prévue pour l'année 2016 serait de 104 □.

*L'APACOM – Association des Professionnels Aquitains de la Communication*

Cette association regroupe des professionnels de la communication en Aquitaine et a pour vocation de favoriser :

- l'échange d'informations et d'expériences via des réunions et des rencontres régulières.
- la promotion de la communication au bénéfice de Bordeaux et de la région Aquitaine sur les plans national et international.
- la formation de ses membres.

Le montant annuel de la cotisation serait pour l'année 2016 de 115 □.

*Monsieur le Maire rappelle le débat d'hier soir sur des labels cette fois, qu'il souhaiterait aborder plus tard, et notamment la place des Pavillons Bleu sur nos plages, et qu'une décision commune soit prise. Ces Labels sont devenus de plus en plus gourmands, comme par exemple le Label Famille qui coûte chaque année aux trois communes environ 3 500 € (il s'interroge sur l'éventuelle possibilité d'attribuer ce label à MEDOC OCEAN à qui la compétence a été transférée, à travers la Communauté de Communes, mais cela ne semble pas possible).*

*Ces Labels sont pour certains devenus obligatoires pour obtenir derrière quelques aides. Il pense donc qu'une remise en question doit être faite pour déterminer quels sont les avantages qu'ils nous apportent.*

*Monsieur Cyril CAMU trouve positif d'adhérer à des associations, mais s'interroge sur la politique sportive mise en place sur la commune actuellement.*

*Monsieur le Maire rappelle qu'un service des sports vient d'être créé, en charge de mettre en place le diagnostic et la politique sportive, qui existe toutefois déjà au travers des subventions et nos différentes actions sur nos jeunes avec les TAP et les activités périscolaires. Il ajoute avoir constaté que nous étions centrés énormément sur des sports individuels, mais qu'il nous manquait un panel d'activités.*

*Monsieur Cyril CAMU souhaite savoir quand a commencé cette politique sportive, quand des commissions vont se réunir et ce qui va être mis en place, notamment peut-être aussi sur le plan médical au niveau du sport, car il regrette un peu manque sur Lacanau à ce niveau.*

*Monsieur le Maire s'interroge sur notre compétence au niveau médical, mais précise avoir déjà rencontré des personnes du milieu médical qui souhaiteraient s'installer sur Lacanau, autour de la Maison de Santé au Moutchic.*

*Madame Sylvie LAVERGNE indique avoir travaillé avec les élus majoritaires de la Commission des Sports sur une politique sportive qui s'appuie sur un triptyque Forêt, Océan et Lac, sur le développement du sport Santé, du sport féminin et le sport de haut niveau. Elle assure à Monsieur Cyril CAMU revenir vers lui rapidement.*

*Monsieur Olivier BACCIALONE approuve également l'adhésion aux associations. Il pense que l'adhésion à certains réseaux devrait se faire en effet au travers de la Communauté de Communes, notamment pour l'APACOM.*

*En réponse à Monsieur Jean-Yves MAS qui s'interroge sur la représentation de la Ville au sein de l'APACOM, Monsieur le Maire précise que, Madame Sylvie LAVERGNE est désignée comme représentante pour l'ANDES, en sa qualité d'élue en charge du Sport, et de la même manière, Monsieur Adrien DEBEVER pour l'APACOM, en sa qualité d'élu en charge de la Communication.*

*Concernant la politique sportive, Monsieur Jean-Yves MAS pense que le sport est un échange, une communication et nécessite de travailler ensemble. Il précise que le sport est un sujet sur lequel nous nous devons de travailler ensemble et être d'accord, et aimerait une véritable synergie au moins sur le sujet du sport.*

*A la proposition de Monsieur Olivier BACCIALONE, Monsieur le Maire précise que la Communauté de Communes n'a pas la compétence Communication, mais il pense en effet que dans le projet de mariage avec la Pointe Médoc il ne faudra pas oublier le volet Communication.*

***Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le CONSEIL MUNICIPAL :***

- ***DECIDE** d'adhérer à l'ANDES et à l'APACOM,*
- ***DESIGNE** comme représentante de la commune à l'ANDES Madame Sylvie LAVERGNE, Adjointe au Maire en charge des sports.*

N° DL03032016-03 : Débat sur le rapport d'orientations budgétaires 2016

Rapporteur : Monsieur Adrien DEBEVER

Instauré par la Loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (ATR), le débat d'orientations budgétaires a pour objectif de donner au Conseil municipal les informations sur l'évolution pluriannuelle des finances communales et ainsi débattre des orientations budgétaires de la collectivité.

Cette obligation a été réaffirmée par successivement par la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 dite de modernisation de l'administration publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) puis par la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).

Ces deux textes précisent notamment que le maire présente au Conseil municipal un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat en Conseil municipal qui doit intervenir dans les deux mois précédent l'examen du budget, conformément à l'Article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales. Cette délibération ne revêt donc aucun caractère décisionnel mais a vocation à renforcer l'information financière de l'assemblée délibérante avant le vote du budget.

L'examen du budget primitif 2016 étant inscrit à l'ordre du jour de la séance du jeudi 31 mars prochain, les conseillers municipaux sont donc invités, sur la base du rapport d'orientations budgétaires ci-joint, à débattre sur son contenu.

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'Article L. 2312-1,

**VU** le rapport d'orientations budgétaires présenté en Commission Finances le 26 février 2016,

*Monsieur Adrien DEBEVER présente le Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2016 :*

## *1. Eléments de contexte*

### *A. Un contexte économique en légère reprise*

*L'année 2016 est marquée par une légère reprise de la croissance. Le projet de loi de finances initiale pour 2016 (PLF 2016) retient ainsi une hypothèse de croissance de 1,8 % au sein de la zone euro mais de seulement 1,5 % pour la France. Cette petite reprise, dont l'ampleur reste à confirmer, s'explique principalement par des facteurs exogènes tels que la baisse du coût de l'énergie qui redonne du pouvoir d'achat et la faiblesse de l'euro qui améliore la compétitivité des entreprises.*

*Le Gouvernement prévoit dans le PLF 2016 une augmentation générale des prix de 1 %, après une prévision pour l'année 2015 à 0,1 %. Cette augmentation, qui reste faible, s'expliquerait notamment, elle aussi, par la dépréciation de l'euro.*

*Le PLF 2016 compte enfin sur une reprise de la création d'emplois pour l'équivalent de 130 000 postes supplémentaires d'ici la fin de l'année. C'est un chiffre à prendre avec beaucoup de précaution car, on a pu le constater ces dernières années, les frémissements de croissance n'ont pas permis d'inverser la courbe du chômage en France.*

### *B. Orientations de la loi de finances initiale pour 2016 : un effort de réduction du déficit de l'Etat porté essentiellement par les administrations publiques locales*

*Dans ce contexte économique, la loi de finances pour 2016 maintient l'objectif d'un redressement des finances publiques par une baisse des déficits de l'ensemble des administrations et une stabilisation de la dette publique.*

*Le Gouvernement a ainsi fixé un objectif de réduction du déficit public total de 3,8 % à 3,3 % du Produit intérieur brut (PIB) entre 2015 et 2016, ce qui rapprocherait la France de l'objectif d'un déficit à 2,7 % du PIB fixé par la loi de programmation des finances publiques (LPFP). Quant à la dette publique, elle devrait se stabiliser à 96,6 % du PIB, soit un niveau équivalent à 2015 (96,3 % du PIB), après plusieurs années d'augmentation.*

*Afin de tenir ces objectifs, le Gouvernement compte sur une reprise des recettes du fait de l'amélioration de la conjoncture économique mais surtout sur une baisse des dépenses publiques. Une réduction de 2,4 milliards d'euros des dépenses publiques est ainsi annoncée dans le PLF 2016. Mais elle inclut une augmentation des dépenses des ministères de 200 millions d'euros et du prélèvement au profit de l'Union européenne de 800 millions d'euros. La charge de la dette augmente également de 200 millions d'euros et celle des pensions de 300 millions d'euros.*

*En définitive,* ***seuls les transferts en faveur des collectivités territoriales sont en baisse puisqu'ils diminueront de 3,6 milliards d'euros en 2016****. A ce jour, on est donc loin de l'idée d'un effort partagé par tous permettant le redressement des finances publiques du pays !*

| *Dépenses du budget de l'Etat (en Md□)* | Loi de finances initiale pour 2015 | Projet de loi de finances 2016 (format constant) |
|---|---|---|
| Dépenses de l'Etat hors dette et pensions | 208,4 | 208,2 |
| Concours collectivités locales | 53,5 | 49,9 |
| PSR Union européenne | 20,7 | 21,5 |
| **Dépenses hors dette et pensions** | **282,5** | **279,6** |
| Intérêts de la dette | 44,3 | 44,5 |
| Pensions | 45,8 | 46,1 |
| **Total charges dette + pensions** | **90,1** | **90,6** |
| **Total Dépenses de l'Etat** | **372,6** | **370,2** |

**Aucune marge de manœuvre : les dotations aux collectivités locales représentent le seul poste en réduction**

### *C. Les orientations pour les finances communales*

*1. Une baisse des dotations maintenue et assumée principalement par le bloc communal*

*Les finances communales continueront à être marquées par l'effort demandé à l'ensemble des collectivités locales. Ces dernières devront en effet assumer un effort financier de 10,8 milliards d'euros sur la période 2015-2017 dont 3,6 milliards d'euros cette année.*

*Le gel des dotations pendant les années 2011-2013 a marqué une première rupture dans les relations financières entre l'Etat et les collectivités territoriales. Par la suite, en 2014, les collectivités ont connu une diminution de 1,5 milliard d'euros des dotations. Cette diminution n'était rien au regard du plan de baisse massive et brutale des dotations de l'Etat annoncé par le Gouvernement en avril 2014, quelques semaines après les élections municipales. C'est ainsi un plan de baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de presque 11 milliards d'euros sur 3 ans à raison de 3,6 milliards d'euros par an entre 2015 et 2017.*

*Le bloc communal à lui seul assume plus de la moitié de cet effort, les communes contribuant à hauteur de 1,45 milliard d'euros et les intercommunalités pour 0,621 milliard d'euros en 2016.*

*Toutefois, cette contribution serait légèrement atténuée par deux mesures :*

- *La création d'un fonds d'aide à l'investissement doté de 120 millions d'euros de crédits nouveaux ;*
- *La majoration du Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) auquel deviennent éligibles les dépenses d'entretien du bâtiment et de voirie ainsi que les investissements relatifs au haut débit (effet budgétaire à partir de 2017).*

*Au total, cette politique de réduction des dotations de l'Etat contribue à la détérioration continue depuis maintenant quatre années de l'épargne brute des communes et de leurs groupements. En 2015, l'épargne brute des communes chuterait ainsi de -4,4 % par rapport à 2014 en raison d'une progression moins rapide des recettes par rapport aux dépenses de fonctionnement (l'effet ciseaux).*

*Pour Lacanau le plan de baisse massive des dotations de l'Etat représente une perte de recettes de* ***200 000 euros par an pendant 3 ans et de façon cumulative soit un montant de 1,2 million d'euros pour la période 2015-2017.***

**Programme de baisse des dotations de l'Etat (DGF) 2014 - 2017**

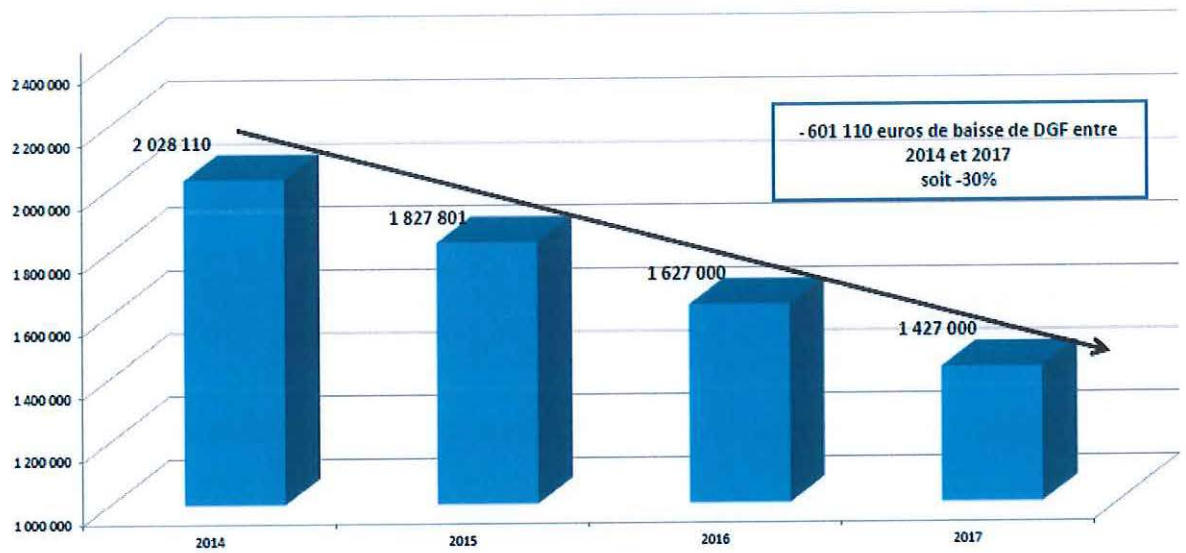


*2. La poursuite de la montée en puissance du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)*

*Créé en 2012, ce fonds est alimenté par les contributions des territoires dont le potentiel financier par habitant pondéré est supérieur à 90 % de la moyenne nationale. Il permet de soutenir les territoires les plus défavorisés au regard de leur potentiel financier, du revenu par habitant et de l'effort fiscal. L'enveloppe redistribuée par ce fonds augmente de 780 millions d'euros à 1 milliard d'euros entre 2015 et 2016 et atteindra 1,150 milliard d'euros en 2017. Cela devrait se traduire pour Lacanau par une perte supplémentaire d'environ 35 000 euros en 2016.*

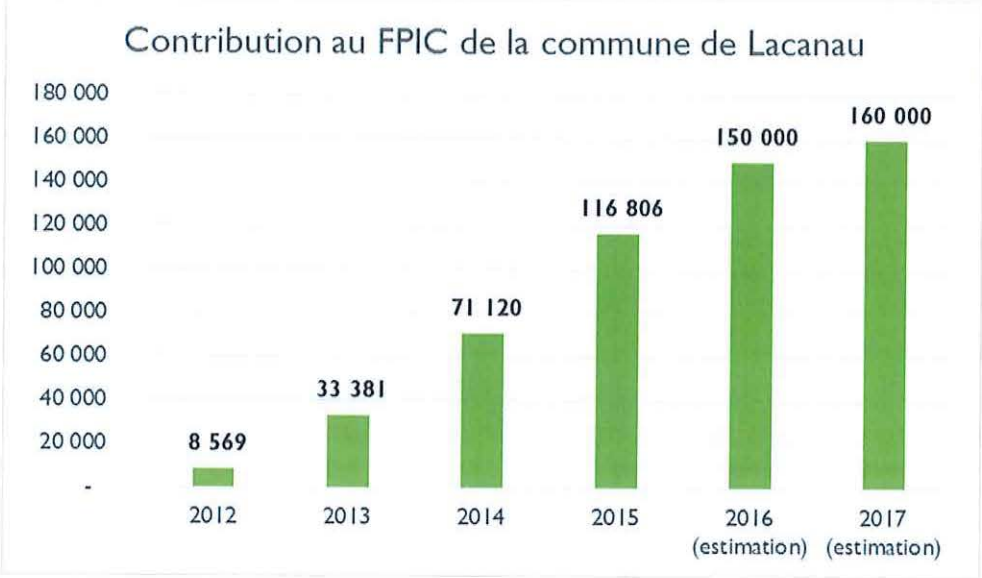


*3. Les incertitudes liées aux perspectives après 2017*

- *La réforme de la DGF au 1er janvier 2017*

*Il convient de noter que la loi de finances initiale pour 2016 annonce une réforme de la DGF du bloc communal (article 151) qui entrera en vigueur au 1er janvier 2017 afin de tenir compte de la future carte intercommunale. Cette réforme fait suite aux préconisations du rapport Pirès-Beaune de juillet 2015 qui soulignait les insuffisances de la DGF actuelle.*

*La nouvelle DGF des communes serait assise sur une dotation forfaitaire composé de trois volets :*

- *Une dotation de base assise sur un forfait de 75,72 euros par habitant ;*
- *Une dotation de ruralité allouée lorsque la densité de population est inférieure à la moyenne nationale et dont le forfait serait de 20 euros par habitant ;*
- *Une dotation de centralité qui serait calculée au niveau de chaque intercommunalité.*

*La nouvelle dotation forfaitaire serait ajustée chaque année par un coefficient permettant de contenir l'évolution de la DGF de chaque commune dans une fourchette allant de -5% à +5% par rapport au montant de la dotation perçue l'année précédente. Le prélèvement lié à la contribution au redressement des finances publiques continuerait à s'appliquer au montant de la DGF ainsi calculé.*

- *Le possible dégel du point d'indice des agents de la fonction publique.*

*Hypothèse évoquée pour 2017, si cela se confirme, cette mesure gouvernementale aura d'importantes répercussions sur le chapitre 012 « charges de personnel » des communes.*

- *L'évolution de la santé financière des autres financeurs des communes.*

*En dehors de l'Etat, les communes perçoivent des subventions issues d'autres partenaires publics tels que la CAF, le Conseil régional ou bien encore le Conseil départemental. Ces structures sont elles aussi touchées par la crise des finances publiques et cela pourrait entrainer des baisses par effet domino des subventions versées au commune. C'est un phénomène frémissant déjà constaté en 2015.*

*Depuis mars 2014, les évolutions des contraintes extérieures imposées par le Gouvernement aux communes sur la période 2015-2017, se traduisent à Lacanau, pour les seules baisses de dotation et augmentation du FPIC (sans parler des charges nouvelles type réforme des rythmes scolaires) par une perte de 1,63 millions d'euros (1,2 million en moins de DGF et 0,426 million de reversement au FPIC).*

***Soit l'équivalent de 32,5 points de fiscalité !***

## *II. Les orientations budgétaires de la commune de Lacanau*

### *A. Stratégie financière pluriannuelle de la commune de Lacanau*

*Comme en 2015, le budget primitif pour 2016 sera présenté en mars. Ce calendrier permet ainsi non seulement de tenir compte des apports de la loi de finances initiale mais également des autres informations financières transmises par les services de l'Etat ainsi que des éléments stabilisés sur le compte administratif de l'exercice précédent. Ainsi, le rapport d'orientations budgétaires devient l'occasion d'analyser la situation financière actuelle de la commune et d'ajuster la trajectoire des finances communales pour les années à venir.*

*Le débat d'orientations budgétaires 2015 soulignait la nécessité d'engager une politique de désendettement de la commune et de redresser l'épargne brute de la section de fonctionnement. L'objectif étant de faire face au trois vagues successives de baisse des dotations de l'Etat et de pouvoir dégager un autofinancement pour les investissements du plan pluriannuel d'investissement (PPI).*

*Fin 2015, la commune de Lacanau a engagé un audit de sa situation financière qui corrobore et étaye ces éléments d'analyse et les orientations retenues. Après une année 2015 qui a largement tenu ses objectifs, l'année 2016 s'inscrira donc dans cette lignée.*

*La stratégie financière de la commune s'articule toujours autour des axes suivants :*

- *Maintenir une politique d'investissement ambitieuse et responsable afin de réaliser les grands projets du mandat et ainsi soutenir le développement du territoire ;*
- *Préserver l'épargne brute et poursuivre une politique fiscale maîtrisée et adaptée ;*
- *Inscrire les finances communales dans une trajectoire de désendettement ;*

### *B. Une politique d'investissement ambitieuse et responsable*

*L'année 2016 sera marquée par la consolidation d'un programme pluriannuel d'investissement (PPI) ambitieux permettant d'inscrire les grands projets du mandat dans notre trajectoire financière d'ici la fin du mandat.*

*Le prochain exercice sera ainsi marqué par la poursuite ou le lancement de projets structurants tels que :*

- *Réhabilitation de la Maison du Commandant*
- *Lancement des études pour l'aménagement du bourg de Lacanau Ville, et notamment de la Gaîté*
- *Construction d'une nouvelle crèche à Lacanau Océan*
- *Mise en valeur de l'église de Lacanau Ville et de ses abords*
- *Travaux d'embellissement du front de mer*
- *Mise en œuvre de la stratégie locale de gestion de la bande côtière*

### *C. Préserver l'épargne brute de la commune et poursuivre une politique fiscale maitrisée et adaptée*

*Etant donné le niveau d'endettement de la commune, l'investissement n'est possible que si l'épargne brute est suffisamment élevée pour permettre de l'autofinancement et a minima de couvrir les annuités de la dette.*

*L'épargne brute correspond à la différence entre recettes et dépenses réelles de fonctionnement. Or, sous l'effet des baisses des dotations de l'Etat, la section de fonctionnement a tendance à se dégrader.*

*L'épargne brute de la collectivité est très volatile, comme permet de le constater le graphique ci-dessous. Elle peut connaître des variations importantes, à la hausse ou à la baisse, ce qui témoigne de sa sensibilité aux événements conjoncturels.*

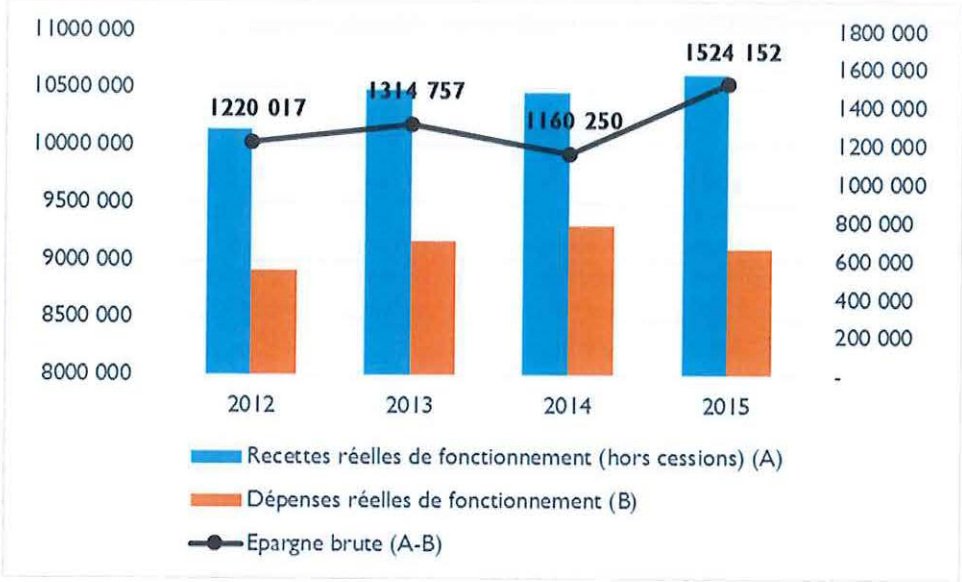


| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|---|---|---|---|---|
| *Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions) (A)* | 10 136 837 | 10 484 075 | 10 461 277 | 10 623 384 |
| *Dépenses réelles de fonctionnement (B)* | 8 916 820 | 9 169 318 | 9 301 027 | 9 099 233 |
| *Epargne brute (A-B)* | 1 220 017 | 1 314 757 | 1 160 250 | 1 524 152 |

*Par conséquent, un des enjeux de la stratégie financière est de préserver et stabiliser l'épargne brute de la commune tout au long du mandat. Cela passe par une politique volontariste de maîtrise des dépenses de fonctionnement et une optimisation des recettes.*

*Cette démarche a été engagée dès 2014 et a commencé à produire ses effets en 2015 par une nette réduction des charges à caractère général et une maîtrise de la masse salariale.*

*Ainsi les charges à caractère général (le chapitre 011) ont baissé depuis mars 2014 de plus de 11%. C'est un effort important réalisé par la collectivité dans la gestion de ses dépenses. En 2016, il faudra stabiliser et confirmer ces progrès tout en maintenant la dynamique et cela sans réduction du périmètre de services publics.*

*Concernant les charges de personnel (chapitre 012), depuis mars 2014 l'objectif est de ralentir dans un premier temps la progression de ces dépenses avant d'obtenir des baisses. En 2014, l'augmentation fut de 1,5% et en 2015 de 1%.*

*Néanmoins, pour une meilleure transparence sur les décisions politiques prises dans ce domaine, il est plus pertinent d'analyser l'évolution de ces dépenses hors GVT (glissement vieillesse technicité[1]). Le phénomène de GVT impliquant une augmentation des dépenses de personnel très variable d'une année sur l'autre et en grande partie mécanique et contrainte.*

*Ainsi les dépenses de personnel hors GVT contribuent à alourdir les dépenses de personnel (+ 0,4 % en 2015 à titre d'illustration). Après la quasi stabilisation opérée en 2015, l'objectif sera de débuter une légère baisse en 2016. L'année 2016 sera par ailleurs marquée par un très fort GVT.*

*En parallèle de ces efforts sur les dépenses de fonctionnement, l'optimisation des recettes devra se poursuivre en 2016. Cela impliquant la diversification des recettes (recettes parkings, développement des revenus du domaine...) afin que le contribuable ne soit pas le seul à être sollicité. La variation du taux de fiscalité restant l'ultime mesure d'équilibre dans une situation où, selon les travaux de l'audit financier, le niveau de pression fiscale à la taxe d'habitation reste plus faible que celui de la strate des communes entre 3 500 et 5 000 habitants (10,63% en 2015 contre un taux moyen de 13,77 % en 2014 pour la strate). Sans le plan de baisse brutale des dotations de l'Etat, une hausse de la fiscalité communale n'aurait pas été nécessaire durant tout le mandat. Face au défi financier que nous impose ce plan gouvernemental, nous allons répondre à moyen terme par d'importantes réformes*

[1] Le GVT permet de mesurer les coûts liés aux avancements de carrière des agents de la collectivité que ces avancements soient liés à l'ancienneté, à l'évolution de la qualification réclamée sur leurs postes ou à une réussite à concours.

*d'organisation et de gestion de la collectivité. Les premières mesures ont déjà produit des effets en 2015 et elles nous permettrons bientôt de ne plus avoir à recourir au levier fiscal.*

### *D. Poursuivre la trajectoire de désendettement de la commune*

*Après une hausse continue jusqu'en 2014, et plus particulièrement entre 2012 et 2014, l'encours de dette a entamé une baisse durant l'exercice 2015.*

*L'encours de la dette a ainsi nettement baissé de 1,3 millions d'euros en 2015. Cela a permis de prendre un peu d'avance sur le programme de désendettement de la mandature présenté lors du budget primitif 2015.*

| | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015* | 2016 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| *Dette en capital* | 9 227 260 | 9 482 069 | 9 462 776 | 11 505 943 | 13 531 371 | 14 857 790 | 13 513 289 |

** La dette en capital au 1er janvier 2015 inclut les restes à réaliser de l'année 2014*

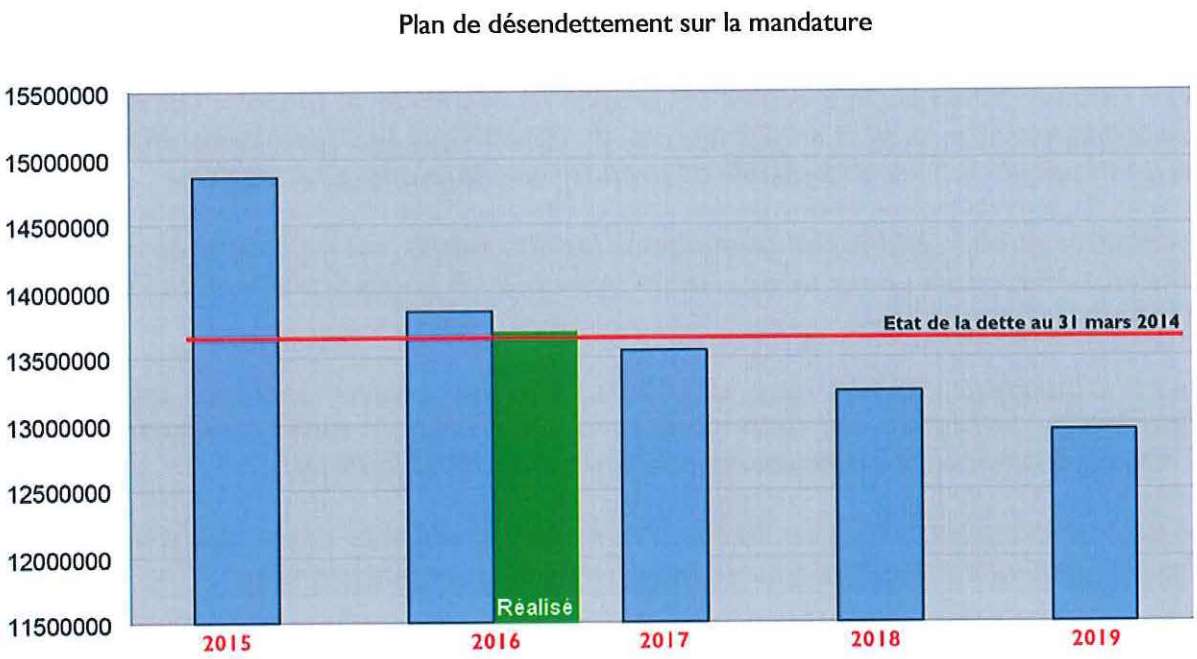

*La capacité de désendettement est ainsi passée à 6 ans en 2015 après avoir dépassé les 10 ans il y a un an.*

*Cette avance prise sur le plan de désendettement permettra un recours plus important à l'emprunt en 2016 mais tout en continuant à réduire l'encours de la dette.*

**Conclusion**

*Après une année 2015 maitrisée, l'objectif de 2016 sera de poursuivre les efforts en matière de gestion des dépenses et recettes de fonctionnement afin de faire face à la seconde vague de baisse des dotations de l'Etat tout en stabilisant l'épargne brute afin de poursuivre le désendettement de la commune et la réalisation d'ambitieux investissements structurants pour construire ensemble un Lacanau durable ! »*

*Monsieur le Maire indique être beaucoup plus optimiste que Monsieur Adrien DEBEVER, car Lacanau est une commune attractive, la preuve avec les droits de mutations perçus sur les ventes et les transactions immobilières qui sont reparties à la hausse cette année, et les permis de construire.*

*Il est également optimiste au regard de l'évolution du Plan Local d'Urbanisme, du foncier de la Ville, mais également des recettes futures du camping, et d'autres baux emphytéotiques pouvant être intéressants, sur les recettes existantes des Golfs, du Casino...*

*La fiscalité sera abordée au prochain Conseil, mais il indique que le plan fiscal annoncé jusque-là sera peut être ramené à la baisse.*

*Il ajoute que sur les charges à caractère général, l'objectif des 3 % de baisse a été atteint, il remercie les élus, les directeurs et les agents pour cela.*

*Il indique qu'une formation a été faite aux élus de la majorité au cours de nombreux séminaires finances, et qu'elle sera également proposée l'année prochaine aux autres élus du Conseil Municipal afin de mieux débattre.*

*Monsieur le Maire tient à remercier également le service Financier et tous ceux qui ont participé à l'élaboration de ce rapport.*

*Monsieur Olivier BACCIALONE relève les propos de Monsieur le Maire « On va être un peu plus transparent », dont il se réjouit, car il regrette que la Commission Finances ne soit pas un moment où il serait possible de prendre en compte les propositions.*

*Sur la forme, ce qui lui semble compliqué pour les non-initiés, est qu'il est noté « Rapport d'orientations budgétaires pour 2016 », alors que sur les 8 pages seulement une vingtaine de ligne traite de l'année 2016.*

*Ensuite, il s'interroge sur la date de réalisation des projets énoncés, tels que la réhabilitation de la Maison du Commandant ou la crèche de Lacanau Océan.... Il ne trouve rien également sur ce rapport concernant notamment le PADD.*

*Il regrette que certaines données soient annoncées en chiffres alors que d'autres qui l'intéressent particulièrement, comme la masse salariale, en pourcentage.*

*Monsieur Jean-Yves MAS souligne que comme Monsieur Olivier BACCIALONE l'indiquait ce rapport a déjà été présenté en Commission Finances. Il précise être quant à*

*lui moins alarmiste, et souhaite revenir sur terre, avec des chiffres réels et ne pas alarmer les Canaulais ainsi que les gens autour de la table. La DGF baisse en effet d'environ 400 000 € entre 2014 et 2016, et nous n'avons perdu par rapport à 2014, seulement 80 000 € de FPIC, et non le cumul annoncé dans ce rapport. Ce qui signifie que nous sommes finalement sur une baisse de 480 000 € rapportant ainsi la fiscalité à 9,5 points et non 32,5.*

*Il ajoute que l'an dernier nous avions pris 6 points de fiscalité, et que les macarons ont représentés 1 point, et comprend selon le rapport que cette année encore la municipalité aura recours au levier fiscal et rapportera à 10 points la fiscalité, créant ainsi un équilibre parfait de fiscalité. Aussi ne souhaiterait-il pas entendre que la fiscalité n'a augmenté que de 10 points au lieu des 32 potentiels.*

*Ensuite, par rapport à la dette, Monsieur Jean-Yves MAS indique que nous pouvons nous satisfaire d'avoir une épargne brute ayant augmenté, mais qu'il faut désormais regarder l'épargne nette, qui selon le tableau présenté dans le rapport serait seulement de 190 000 ou 200 000 €.*

*Sur la construction d'une nouvelle crèche, il s'interroge sur un travail en investissement ou en fonctionnement et aurait apprécié avoir l'analyse entre les deux propositions avant que la décision ne soit prise.*

*Monsieur Jean-Yves MAS ne considère pas cette politique d'investissement comme « ambitieuse et responsable », il entend le « responsable » mais ne la qualifierait pas d'ambitieuse mais de frileuse. Il pense que la période est la plus propice à l'investissement et à l'emprunt.*

*Au regret de Monsieur Jean-Yves MAS de ne pas avoir participé eu droit au séminaire Finances pour l'aide à la compréhension du budget, malgré une éventuelle ouverture annoncée, Monsieur le Maire lui rappelle le droit à la formation des élus.*

*Monsieur Jean-Yves MAS regrette que ce rapport soit aussi alarmiste. Il ajoute qu'il est positif de faire baisser les charges à caractère général, sauf lorsque cela diminue le service proposé aux administrés, tel que les déchets verts.*

*En réponse à Monsieur Olivier BACCIALONE, Monsieur Adrien DEBEVER regrette de ne pas avoir son opinion de fond sur la construction du budget dans le contexte actuel. Il lui rappelle qu'un Débat d'Orientations Budgétaires a une dimension pluriannuelle. Aussi l'année 2017 a-t-elle été ajoutée afin qu'il ne puisse pas être reproché de ne pas avoir communiqué dessus.*

*Il ajoute que l'année 2016 est très nettement détaillée en termes d'orientations, notamment sur les dépenses à caractère général et sur les charges de personnel. Ces dépenses ne sont en effet pas chiffrées car il s'agit du Débat d'Orientations Budgétaires et non de celui du Budget. La loi nous impose de respecter un délai entre la présentation du Rapport et celui du Budget. Donc pas d'impatience le temps du budget répondra à cette demande de chiffres.*

*La liste des investissements évoqués sont des sujets qui seront traités en 2016, soit, comme le rapport le précise très clairement, en poursuite, ou en lancement.*

*Concernant le PADD, Monsieur Adrien DEBEVER rappelle que chaque document a son objectif, que le PADD est un document extrêmement structurant, sur de la projection à très long terme, et non seulement sur les 2 ou 3 ans à venir. Il affirme que le Rapport présenté ce soir ne va pas à l'encontre du PADD, mais que le Rapport d'Orientations Budgétaires ne parle pas de règles d'urbanisme.*

*Concernant le regret de Monsieur Olivier BACCIALONE de ne pas disposer de chiffres, Monsieur Adrien DEBEVER l'invite à reprendre ses dossiers qui contiennent toutes les informations nécessaires.*

*Monsieur Adrien DEBEVER précise à Monsieur Jean-Yves MAS partager tous ses grands objectifs, et que le budget sera construit de cette manière, avec la pleine conscience de l'importance de l'investissement, en particulier pour le tissu économique local.*

*Il est également d'accord avec lui sur le sujet de l'endettement, précisant que l'objectif n'est pas en effet de rechercher l'endettement zéro, et d'avoir une gestion frileuse sans emprunt. De la même manière qu'une société, il est logique d'emprunter pour investir, mais tout est question de proportion. C'est à dire qu'un certain niveau d'emprunt fini par être bloquant, car les annuités de remboursement mangent les capacités d'investissement de l'année et entraine également un impact sur le fonctionnement car cela entraine des dépenses pour les intérêts d'emprunts qui réduise d'autant notre épargne brute.*

*Enfin il ne faut pas négliger le rapport avec nos partenaires financiers, qui regardent désormais très précisément les ratios financiers des communes. Il précise qu'il a semblé judicieux, dans un premier temps, de rétablir l'équilibre financier et les ratios de la commune, et qu'il va être possible, maintenant que ce redressement a eu lieu, d'avoir un programme d'emprunt pour cette année et d'investir beaucoup plus. Il rappelle également qu'en matière d'investissement il y a déjà eu l'énorme investissement fait dès le début du mandat avec le front de mer.*

*Sur les calculs de Monsieur Jean-Yves MAS, il lui indique qu'ils sont faux et qu'il lui propose d'échanger beaucoup sur le budget beaucoup plus en amont afin de l'aider à appréhender mieux les grandes évolutions. Mais il souhaite souligner que sans le FPIC et les baisses des dotations de l'état le potentiel d'investissement aurait été bien plus important.*

*Monsieur Adrien DEBEVER estime son rapport réaliste et non pessimiste, il souligne avoir su faire face à la première vague de baisses des dotations, que la seconde arrive, et que la troisième aura lieu en 2017.*

*Quant à la fiscalité, il pense qu'il sera possible bientôt de ne pas avoir à recourir à la hausse des taux grâce en particulier aux efforts faits en internes et au développement de d'autres ressources.*

*Concernant les déchets verts, le but est en effet de préserver le service public, mais pas à n'importe quel prix, le coût de revient étant très cher en comparaison au service offert réellement, sans parler des abus constatés.*

*Il rappelle que la municipalité a su baisser de 10 % en peu de temps ses charges à caractère général et, en dehors des bennes de déchets verts, ce fut à service constant.*

*Monsieur le Maire précise à Monsieur Jean-Yves MAS qui lui reproche d'avoir cumulées chiffres, que ce dernier a cumulé les taux sans les connaître. Il rappelle que ce sont bien 4 millions d'euros en moins pour la commune.*

*Sur l'emprunt il se qualifierait plutôt de prudent que de frileux, en raison du manque de visibilité sur ce qui va se passer, notamment après 2017. Il rappelle le gros volume d'investissement prévu en 2016 qu'il va falloir réaliser et tenir.*

*En réponse cette fois à Monsieur Olivier BACCIALONE, Monsieur le Maire en reparlera plus tard, mais concernant le PLU, c'est à travers l'étude ADS et surtout les Opérations*

*d'Aménagement et de Projets que vont se déterminer les grands projets, pour lesquels les élus seront autour de la table et qui leurs seront présentés.*

*De gros efforts seront également faits au niveau de la voirie, des équipements qui nous manquent aujourd'hui.*

*Concernant les bennes déchets verts, il tient à rappeler que, comme Monsieur Jean-Yves MAS le lui reprochait, ce service était payé deux fois : avec la déchetterie et les bennes. Et que finalement malgré quelques dépôts qui existaient déjà, les Canaulais se sont organisés. Le service a quand même été maintenu pour les personnes à mobilité réduite ou avec un handicap. Il signale que la déchetterie sera désormais ouverte, dès le début avril, le dimanche matin, et qu'il s'agit là d'un service supplémentaire apporté aux administrés, mais qui ne leur coûtera pas plus cher.*

*Monsieur le Maire précise assumer ne pas prendre que des décisions populaires, mais si cela devait être le cas, il lui serait alors reproché de n'avoir rien fait. Il précise que tout le monde doit se mettre autour de la table et faire des efforts, y compris les commerçants qu'il a reçus cet après-midi.*

*Il indique qu'il pourra être constaté d'ici peu avec le budget les investissements qui seront réalisés, mais confirme ne pas souhaiter augmenter le niveau de la dette, ce qui serait trop dangereux. Le but étant en 2020, qu'ils soient présents ou non, de rendre une commune avec des finances saines.*

*Il rappelle qu'un travail est fait aujourd'hui pour faire valider le projet de stratégie locale avec 80 % de financements, et que la commune se fera également accompagner sur le programme de l'ADS.*

***Le CONSEIL MUNICIPAL a débattu sur le rapport d'orientations budgétaires 2016.***

**N° DL03032016-04 : Nettoyage manuel des plages 2016 : Demande de subvention au Conseil Départemental**

**Rapporteur : Monsieur Hervé CAZENAVE**

Depuis l'année 2010, le Conseil Départemental s'est engagé dans un dispositif d'aide aux communes pour le nettoyage des plages avec comme priorité la préservation du milieu naturel. Ainsi le littoral girondin est découpé en deux zones distinctes :

- Zones naturelles préservées correspondant à des zones de préservation du milieu naturel sans nettoyage ;
- Zones d'intervention sélectives correspondant aux linéaires de plages où une intervention manuelle permet de concilier préservation des milieux et propreté du site.

La subvention du Conseil Départemental porte donc exclusivement sur le nettoyage de cette dernière zone soit 16,5 kilomètres de plage sur le territoire de la commune.

Le coût estimé de ce nettoyage manuel à charge de la commune s'élevait en 2015 à 111 000 euros environ. La subvention attendue du Conseil Départemental pour le nettoyage manuel des plages 2016 est de 32 305 euros et se décompose comme suit :

- La subvention peut aller jusqu'à 40 % du montant total des dépenses éligibles, ces dernières étant plafonnées à 70 000 euros, soit une subvention maximum de 28 000 euros ;
- Application d'une majoration de 25 % portant la subvention maximale à 45 500 euros ;
- Application d'un coefficient de solidarité de 0,71, soit une aide finale maximum de 32 305 euros.

VU l'avis de la Commission Bâtiments, Voirie et Réseaux divers en date du 19 février 2016 et de la Commission des Finances en date du 26 février 2016,

*En réponse à Monsieur Jean-Yves MAS, Monsieur Hervé CAZENAVE confirme la baisse des coûts sur le nettoyage des plages, surtout au niveau de la mécanisation, une charte faite par le Conseil Départemental limite le nettoyage mécanique rapportant à un seul passage journalier des cribleuses. Il précise également que le nombre de poubelles sur les plages et sur le front de mer a également été limité depuis l'an dernier, en les ramenant au niveau des accès ce qui a permis de gagner tant en temps qu'en coût pour le nettoyage des plages.*

*Concernant le littoral, Monsieur Jean-Yves MAS précise que la Communauté de Communes a souscrit à la convention PIGMA (plateforme d'informations géographiques), et a regretté que la commune ne soit pas présente aux réunions qui sont alors proposées.*

*Monsieur Hervé CAZENAVE n'a pas été informé de ces réunions, et s'agissant d'une compétence de la Communauté de Communes, l'information est certainement restée à leur niveau et le regrette.*

*Il regrette également que le nettoyage des plages n'ait pas été intercommunal, comme cela a été évoqué en Commission Communautaire, mais cela ne s'avère pas possible car la subvention ne peut être accordée qu'aux communes.*

*Monsieur le Maire remercie Monsieur Jean-Yves MAS des informations qu'il vient d'apporter, et précise qu'il se renseignera pour que Monsieur Hervé CAZENAVE puisse représenter la commune.*

*Il ajoute que les plans plage devraient être abordés prochainement lors de prochaines réunions de la Communauté de Communes.*

*En réponse à Monsieur Olivier BACCIALONE, Monsieur Hervé CAZENAVE précise que le Conseil Départemental n'interdit pas de mutualiser le nettoyage des plages au niveau intercommunal, mais si tel devait être le cas ne subventionnerait pas.*

*Monsieur Olivier BACCIALONE indique que le Département subventionne bien la commune.*

*Monsieur le Maire répond, sans aucune critique, que le Conseil Départemental ne peut plus intervenir de la même manière, ses charges sociales ayant explosé ces dernières années, et les subventions leur étant accordées se réduisant également.*

***Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le CONSEIL MUNICIPAL :***

*SOLLICITE du Conseil Départemental de la Gironde une subvention pour le nettoyage des plages au titre de l'année 2016,*

## QUESTIONS DIVERSES

***En réponse à Monsieur Jean-Yves MAS qui réclame des informations sur la paillote installée sur la plage, Monsieur le Maire indique que son projet était d'habiller la plage. C'est à dire d'avoir, comme dans d'autres stations des bains de soleil avec de la restauration, encadré par un cahier des charges.***

***Il ajoute avoir souhaité tout d'abord faire un essai suite à la proposition qu'il a reçue, et acceptée car il s'agissait d'un commerçant ayant la capacité d'investir et de mettre en forme en accord avec la charte qui est en train de se mettre en place.***

***Le but était de donner un service de plus, à une clientèle en demande, et de faire parler de Lacanau une fois de plus et de monter en gamme, l'une des grandes richesses de Lacanau étant de pouvoir accueillir tous les publics.***

***Monsieur le Maire annonce également que des investissements seront également réalisés pour faire surveiller des zones qui ne l'étaient pas encore. Il pense que lorsque des aménagements sont réalisés, on constate moins de dégradations, et que les gens suivent en procédant également à des améliorations de leur côté, donnant une meilleure image de la station.***

***Il évoque quelques-uns des aménagements qui ont été ou seront réalisés prochainement pour améliorer l'image de la Ville.***

***Il évoque son rendez-vous avec le Directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, qui lui a précisé être venu au préalable avec sa fille, architecte conseil, visiter Lacanau en amont, et avoir recherché le centre Bourg. Il s'agit en effet d'un travail à réaliser également pour conserver les commerces de proximité et avoir de vrais lieux de vie et de rencontre.***

***Monsieur le Maire souhaite revenir sur la Maison du Commandant, en indiquant qu'elle sera mise, au cours de l'année, hors d'eau, hors d'air, mais que nous ne savons pas encore le mode de gestion qui sera retenu.***

***Il précise qu'une concertation doit avoir lieu avec notamment les associations, mais que les élus devront décider à un moment donné, et ne pas engendrer des frais de fonctionnement trop importants. Il nous faudra, comme pour la crèche, trouver des partenaires et étudier le meilleur mode de gestion possible.***

***Il informe de la réception prochaine d'une convocation pour une réunion Tous Elus, de la date d'un prochain Conseil Municipal qui devrait se tenir le 17 mars, à 20h.***

***Monsieur le Maire évoque les prochains événements à venir sur la commune.***

***Il évoque le travail qui devra être également réalisé pour développer la musique et le chant, qu'il affectionne particulièrement, comme Monsieur Jean-Yves MAS l'évoquait plus tôt avec le sport.***

## *DECISIONS DU MAIRE*

*M. Le Maire, en vertu de l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, donne connaissance des décisions qu'il a pris conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

***La Séance est levée à 22 heures 28.***

***Le secrétaire de Séance,***

***Michel BAUER***

***Le Maire,***

MAIRIE DE LACANAU (GIRONDE)

***Laurent PEYRONDET***